



Appel à candidature pour une résidence-mission Année scolaire 2021/2022

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique et culturelle
(CLEA) *tout au long de la vie*

**la communauté de communes du Vimeu,
la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie d'Amiens,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Somme**

en lien avec

**le conseil départemental de la Somme, à travers sa politique d'accompagnement
des projets culturels de territoire,**

Lancent un appel à candidatures en direction d'un(e)

**D'un artiste sonore dont les compositions, créations et
improvisations entrent en résonance avec les pratiques
amateurs du territoire de la Communauté de Communes
du Vimeu .**



1 – Cadre de la résidence-mission

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, la communauté de communes du Vimeu s'est fixée comme objectif ambitieux de généraliser sur son territoire l'éducation artistique et culturelle en direction de tous les âges et catégories socio-professionnelles et de contribuer ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle.

Dans ce cadre, la communauté de communes, en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie d'Amiens – délégation académique à l'action culturelle (DAAC), la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DSDEN – Somme) et le Conseil départemental de la Somme propose une résidence-mission destinée à un artiste sonore.

Ces partenaires sont en mesure de lancer cette offre, sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, véritables démultiplicateurs, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. Pour l'artiste, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche qui l'anime. Cette mise en évidence de ce qu'est une démarche journalistique s'appuie sur des formes d'interventions ou d'actions très variées

La résidence-mission-proposée prend donc place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLÉA) qui rassemble, de manière pluriannuelle, les différents pouvoirs publics précités et qui en ont choisi la déclinaison *tout au long de la vie*, prenant ainsi en compte, au-delà de la seule jeunesse, tous les habitants de la communauté de communes.

2 – À propos du présent appel à candidatures

Pour cette résidence-mission qui va se déployer sur l'ensemble de son territoire, la communauté de communes du Vimeu recherche un artiste dont la démarche s'inscrit délibérément dans le champ de la création contemporaine.

Chaque artiste candidat, Français ou de nationalité étrangère, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission (*). Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

L'artiste retenu est appelé à résider de manière effective sur le territoire d'action et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Il est porté à la connaissance de l'artiste-candidat que, dans le cadre du CLÉA *tout au long de la vie*, les deux résidences-mission se mènent en simultané. Des interactions entre ces résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont donc tout à fait possibles voire encouragées

Expertise et réflexions

Par le passé chaque commune bénéficiait d'une harmonie où d'une batterie-fanfare mais actuellement seuls 4 harmonies (friville, chepy/aigeville et feuquières) subsistent .

Les chorales trouvent encore un peu de succès auprès des apprentis chanteurs du territoire (« on connaît la chanson » /Béthencourt, « Amachoeur »/friville, chorale de l'école de musique)

La volonté de l'école de musique de s'ouvrir aux Musiques. Actuelles avec la création d'ateliers impro/jazz, de rock et d'une classe de guitare électrique favorise l'émergence de nouveaux groupes sur le territoire (Unreleased, Blag2mek,...)

L'orchestre au collège de Feuquières en collaboration avec l'école de Musique est un projet très intéressant initié en septembre 2020.

Le CAJ a déjà travaillé lors de stage avec l'association amiénoise « prolifik record » autour du slam et du de jaying.

Il serait opportun que l'artiste ou cie sélectionné crée des liens avec les musiciens amateurs du territoire qui pratiquent leur art seul chez eux.

Il est important de réfléchir éventuellement à des projets en direction des salariés des entreprises du territoire.

(*) Invitation est faite à chaque artiste-candidat à prendre intégralement connaissance du texte [Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?](#)

3- Calendrier de la résidence

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du **lundi 08 novembre au vendredi 3 décembre 2021 inclus, du lundi 03 janvier au vendredi 18 février 2022 inclus et du lundi 28 février au samedi 02 avril inclus** soit seize semaines.

Elle est précédée d'une période d'immersion, de prise de contact et de premières actions de diffusion d'une semaine qui est prévue du **lundi 04 octobre au vendredi 08 octobre 2021**.

Il s'agit donc au total d'une **mission de quatre mois**, soient dix-sept semaines, à raison de 5 à 6 jours/semaine.

4- Conditions financières

En ce qui concerne la rétribution de l'artiste sélectionné, il est précisé ici que le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros et se rapprochera de 12 000 euros nets pour l'artiste pour l'ensemble de la résidence.

Le coût total employeur comprend le salaire et les charges, cotisations et taxes s'y attachant ainsi que les droits d'auteurs pour le résident(e) concerné(e), mais également les frais de gestion administratif.

Ceci pour la mission dans son intégralité, à savoir :

- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc, susceptibles de déboucher sur :
 - des propositions d'actions de médiation démultipliée,
 - l'accompagnement de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes.

Ce sont les contributions respectives de la communauté de communes du Vimeu et de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution.

C'est le service culture de la communauté de communes du Vimeu qui est chargé par celle-ci de la coordination du CLÉA *tout au long de la vie* et donc, entre autres de ses composantes, de cette résidence-mission.

À ce titre, un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste est signé avant le début de sa résidence-mission.

. En ce qui concerne la rétribution de l'artiste résident, il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée totale de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros.

Ce montant correspond au coût total employeur (salaire et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

Le montant net est variable en fonction du statut de l'artiste et/ou du régime auquel il est affilié.

La Communauté de Communes prendra également en charge l'impression et la diffusion des objets de restitution de la résidence.

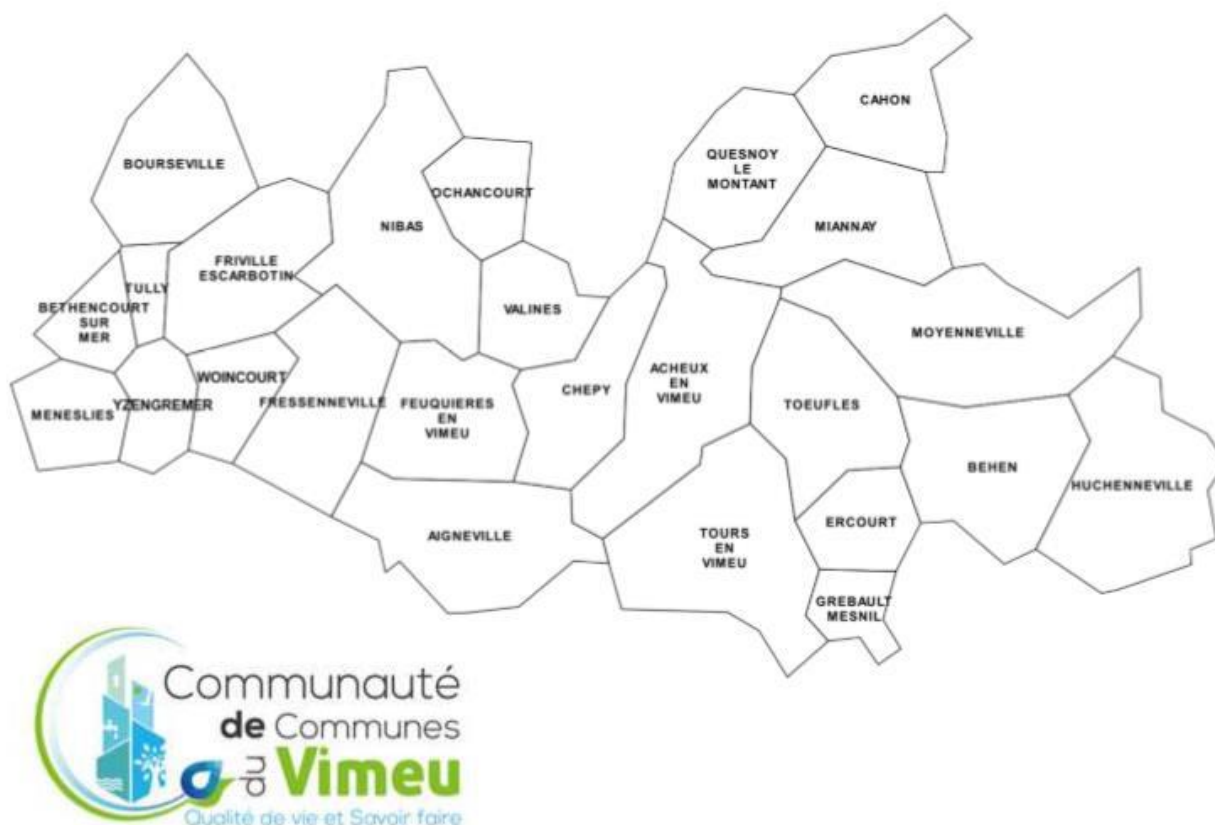
Les frais de déplacement du journaliste sur le territoire d'action (sur la base d'un forfait) et les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement est mis à sa disposition sur le territoire. Enfin, deux voyages aller-retour du lieu de domicile du journaliste et du territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

5 – Le territoire d'action et les partenaires locaux

La Communauté de Communes du VIMEU compte 25 communes pour 22 641 habitants.

<https://ccvimeu.fr/>

Acheux en Vimeu	Huchenneville
Aigneville	Méneslies
Behen	Miannay
Béthencourt sur Mer	Moyenneville
Bourseville	Nibas
Cahon	Ochancourt
Chépy	Quesnoy-le-Montant
Ercourt	Toeuffles
Feuquières en Vimeu	Tours-en-Vimeu
Fressenneville	Tully
Friville-Escarbotin	Valines
Grebault-Mesnil	Woincourt
	Yzengremer



Le territoire du Vimeu a la particularité d'offrir un bassin industriel important, bassin d'emplois fort qui assure son développement socio-économique. Cependant, si les entreprises sont souvent novatrices, à la pointe de la technologie en matière de production et reconnues sur le marché international, la population présente un niveau de formation faible. C'est pourtant cette même population qui détient les savoir-faire industriels nécessaires aux dites entreprises.

Sa double identité à la fois industrielle et rurale, renforcée par le territoire du Vimeu Vert, lui offre les perspectives d'un développement équilibré et homogène : une attractivité économique forte, un développement touristique et culturel, une ambition politique de préservation de l'environnement naturel et patrimonial.

Développer l'attractivité du territoire nécessite la mise en place et le développement de nouveaux services dans de nombreux domaines (social, santé, culture, ...), pour répondre aux attentes des habitants actuels, mais aussi favoriser la mobilité et l'installation de populations indispensables au recrutement de personnels qualifiés dans les entreprises.

Fort de ces constats, le Vimeu imagine son développement, en adaptant les offres de services aux mutations prévisibles, sociétales et techniques, tout en intégrant l'évolution des cadres réglementaires et les demandes existantes.

Aujourd'hui, le service culture de la communauté de communes du Vimeu programme une saison culturelle intercommunale en partenariat avec le conseil départemental de la Somme, compte une

école de musique intercommunale et une médiatrice du livre qui propose des animations autour de la lecture sur tout le territoire.

Les publics et partenaires de l'action :

• Jeunesse d'âge scolaire

Le territoire est traversé par une circonscription scolaire, celle du Vimeu : Aigneville, Béthencourt sur mer, Bourseville, Chépy, Feuquières en Vimeu, Friville-Escarbotin, Grebault-Mesnil, Meneslies, Nibas, Ochancourt, Quesnoy le montant, Tours-en-Vimeu, Tully, Valines, Woincourt, Yzengremer. Acheux-en-Vimeu, Behen, Cahon, Ercourt, Huchenneville, Miannay, Moyenneville, Toeufles.

Cela représente :

- 5 écoles maternelles, 9 écoles élémentaires, 15 écoles primaires publiques et 1 école élémentaire privée,
- 2 collèges publics
- 1 lycée général, technologique et professionnel.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, des structures de loisirs ou instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats.

Citons sans être toutefois exhaustifs :

- le Centre Animation Jeunesse
- les structures intercommunales dédiées à l'accueil de la petite enfance
- les ALSH communaux et inter-communaux.

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

• Séniors et publics fragilisés

Dans le cadre du CLÉA qui, dans le Vimeu, se décline donc *tout au long de la vie*, sont également concernés les maisons de retraite (EHPAD) de Friville et Woincourt, la MARPA de Feuquières, l'ESAT de Woincourt, le foyer de vie pour adultes handicapés de Chepy, les classes ULIS, etc.

• Livre et lecture publique

- une animatrice médiatrice du livre à la communauté de communes du Vimeu,
- deux bibliothèques municipales à Friville et Béthencourt,

- deux points lecture à Nibas et Quesnoy le Montant,
- 7 dépôts sur différentes communes,
- l'association « Résonances » avec un conteur professionnel.

- **L'école de musique intercommunale**

L'école intercommunale de musique est également un vecteur culturel pour la communauté de communes. Elle compte aujourd'hui 239 élèves inscrits et une équipe pédagogique composée de 20 professeurs.

- **Le tourisme**

La Communauté de communes du Vimeu a acquis la compétence obligatoire tourisme depuis le 1^{er} Janvier 2017. Un projet de développement du tourisme est en cours, s'articulant autour d'un secteur rural, la vallée de la Trie, et d'un secteur industriel de renom, dans les domaines de la serrurerie et de la robinetterie. C'est également sur le territoire qu'est implanté le musée des industries du Vimeu.

- **Autres partenaires**

- l'école d'arts plastiques de la communauté de communes,
- les harmonies municipales du territoire, le Foyer Rural du Vimeu Vert,
- les comités des fêtes et associations communales,
- l'association « A la croisée des chemins »,
- deux associations de photo (Photosomme à Woincourt et le club photo à Friville),
- la compagnie de théâtre amateur Altus à Feuquières,
- les entreprises industrielles et les commerçants du territoire.

6. Contexte sanitaire

Le contexte sanitaire de 2020/2021 a modifié de manière inédite les relations entre les individus et notamment les relations entre les collectivités, les institutions culturelles, les partenaires des territoires et les habitants. Les modalités d'accueil et de travail avec les publics ont été impactées, fortement parfois et cela dans des délais très courts. Ces contraintes sanitaires et leurs répercussions sur les rencontres avec les publics risquent de continuer à évoluer sans qu'elles ne puissent toujours être anticipées.

Les résidences et les présences artistiques sont évidemment impactées par ce contexte. Il est indispensable de les adapter en fonction de cette situation nouvelle et changeante. Aussi, afin de dépasser ces difficultés, le journaliste est invité, là aussi, avec l'appui des collectivités, des habitants et des publics destinataires de ces actions, à innover, réinventer les actions et dépasser ces contraintes avec imagination, tout en conservant les objectifs fixés en terme d'éducation artistique et culturelle, les actions proposées doivent être pensées en intégrant, dans toute la

mesure du possible, une évolution potentiellement brusque des conditions de leur déroulement. Il s'agit par ailleurs de positiver la situation en considérant qu'elle offre une opportunité de renouveler les modalités de relations aux publics et d'inventer de nouvelles formes de rencontre.

Pour ce faire, l'artiste sonore est invité dans sa candidature à proposer des pistes et idées, en prenant en compte les points suivants :

- Le strict respect des mesures sanitaires.
- L'adaptation encore plus forte de la démarche ~~artistique~~ en fonction des conditions d'accueil des partenaires et des publics, en particulier en directions des plus sensibles et/ou des plus fragiles.
- Les modalités de rencontre et de proximité avec les publics.
- Le déroulement des projets permettant d'offrir la plus grande souplesse et adaptabilité possible.
- L'articulation des projets dans le temps en intégrant les phases toujours possibles de restrictions.
- Le rapport entre présentiel et distanciel : quelles étapes des projets nécessitent une présence indispensable ? Sous quelles formes ?
- La question de la médiation avec ou sans le toucher (manipulation des objets, des ~~œuvres~~ et outils utilisés au cours des projets).

7. Accompagnement

La communauté de communes étant le territoire bénéficiaire de l'action, son service de développement culturel intercommunal est désigné comme l'entité opératrice et travaille en lien étroit avec les autres partenaires.

À ce titre, le service

- accompagne l'artiste sonore-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- anime le comité de pilotage ; - facilite, avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs

L'Éducation nationale, pour sa part :

- informe, en partenariat avec la collectivité, les enseignants de la mise en place du CLÉA et des opportunités proposées dans ce cadre. Cette communication a pour objectif de préparer la rencontre avec l'artiste sonore en vue de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale ;
- organise, pendant la semaine d'immersion des artistes sur le territoire, un temps de formation permettant aux enseignants d'envisager les projets qui seront menés en co-intervention avec l'artiste retenu (e) ;
- accompagne chaque artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycée) dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets notamment par le biais des enseignants référents culturels et des conseillers pédagogiques.

Une information similaire est lancée par la communauté de communes en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) et autres.

La communauté de communes organise par ailleurs la communication en faveur de cette résidence et, le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté de communes du Vimeu.

8. Faire acte de candidature

Afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause, chaque artiste sonore intéressé par cette offre est expressément invité, avant toute chose

- à prendre connaissance le plus attentivement possible du document intitulé ***qu'est -ce qu'une résidence- mission ?*** Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible,
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 5 *le territoire d'action et les partenaires locaux*.

S'il lui apparaît pertinent de s'engager dans une telle mission, **l'artiste sonore candidat** adresse alors, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant :

1. une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et de l'acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le (la) candidat(e).

2. un curriculum vitae
3. un dossier présentant notamment un ensemble de productions représentatives de sa démarche
4. une liste des œuvres / productions disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence. Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

Le dossier est à envoyer, sous format électronique, à l'une des deux adresses suivantes :

contact@cc-vimeu.fr

benoit.leleu@cc-vimeu.fr

(sujet : **CLÉA du Vimeu** / suivi du **nom** de l'artiste / domaine artistique)

Ceci pour le **lundi 26 avril 2021**, au plus tard.

Dans le cas où l'artiste sonore souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de communes du Vimeu
Benoît LELEU
Coordinateur culturel
18, avenue Albert Thomas
BP 60067
80534 FRIVILLE-ESCARBOTIN Cedex

Les candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLÉA. Le nom de l'artiste sonore retenu sera annoncé en mai 2021.

Contact :

Benoit LELEU

Coordinateur culturel de la Communauté de communes du Vimeu

benoit.leleu@cc-vimeu.fr

06 07 32 97 58